



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 08/09/2025	Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
Date d'affichage 25/09/2025	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers :  En exercice.....23 Présents.....17 Votants.....20	<p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Josiane PACHOLKI, Eric SAINT SEBASTIEN, Michel DOYEN, Geneviève DARGNAT, Hermann TYNDAL, Sébastien DERREUMAUX, Valérie BOCQUEL, Bernadette CAPDEVILLE, Hermann TYNDAL, Gerty EMBOULÉ, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Régine BRAUN, Adeline FAIDER-LOGET et Elisabeth FRONTIN formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><b>Absents excusés avec procuration :</b> Brigitte GUYON pouvoir à Valérie BOCQUEL Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Pascale PALARD pouvoir à Josiane PACHOLSKI</p> <p><b>Absent(s) :</b> Alain GUYONNET, Nicolas POUZET et Sébastien PELLERIN</p>
Réf : 2025-048  Objet : Création d'un poste d'Animateur catégorie B  Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 25/09/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 25/09/2025  Le Maire,  A. MOMON	Secrétaire de séance : Michel DOYEN

Réf : 2025-048- Création d'un poste d'Animateur catégorie B

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2007 fixant les taux de promotion pour les avancements de grades,

Considérant que les agents titulaires de la collectivité peuvent accéder sans concours à un cadre d'emplois de niveau supérieur par l'inscription d'un fonctionnaire sur une liste d'aptitude, par le biais d'une promotion interne ;

Considérant qu'un agent a bénéficié d'une promotion interne au titre de l'année 2025 et est inscrit sur liste d'aptitude publiée par le Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne le 30 juin 2025 ;

Entendu Monsieur le Maire,

- PROPOSER à l'assemblée délibérante la création, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, d'un poste permanent à temps complet d'Animateur territorial ;
- PRÉCISER que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la création, à compter de ce jour, d'un poste permanent à temps complet d'Animateur territorial ;
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 25/09/2025

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Michel DOYEN